



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2025

A 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre à 18h30, le conseil municipal de PIGNANS convoqué par courrier en date du 9 décembre 2025 s'est réuni en séance publique à la Mairie – salle Longo Maï, sous la présidence de Monsieur Fernand BRUN, Maire.

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

*M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne,
M. FERRARI Fabien donne pouvoir à M. BRUN Fernand.*

Etaient absents :

NÉANT

Nombre de conseillers en exercice : 24

Secrétaire de séance : Monsieur ADAM Stéphane

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum.
Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h30.

Secrétariat de séance :

Monsieur le Maire fait appel pour le secrétariat de séance.
Monsieur ADAM Stéphane est désigné secrétaire de séance conformément au tour de rôle préalablement établi.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal en date du 22/09/2025

A la suite de l'envoi du Procès-Verbal du Conseil municipal du 22 septembre 2025, Monsieur le Maire demande si ce document appelle à des observations ou corrections.

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 22 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

VOTE		
Pour	24	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

Monsieur le Maire procède à l'énumération des décisions prises depuis le Conseil municipal du 22 septembre 2025 :

Liste des décisions prises sur la base de la délibération portant délégations de pouvoirs

DEC.27/2025 – Rétrocession de concession

La concession familiale n°5100 a été reprise par la commune pour un montant de 227.70 € correspondant aux années restantes.

DEC28/2025 - Signature d'un avenant concernant la protection juridique de la commune souscrite auprès de la compagnie d'assurances SMACL

Considérant que le contrat souscrit à effet du 18 janvier 2023 concernant la protection juridique de la commune arrive à son terme le 31 décembre 2025, il convient de signer un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2026.

La cotisation annuelle est maintenue à 1 075.99 € HT hors indexation contractuelle et éventuelle évolution des taxes et contributions réglementaires. Cette cotisation pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 sera appelée au titre de l'avis d'échéance 2026.

DEC29/2025 - Signature d'un avenant concernant la responsabilité civile de la commune souscrite auprès de la compagnie d'assurances SMACL

Considérant que le contrat souscrit à effet du 18 janvier 2023 concernant la responsabilité civile de la commune arrive à son terme le 31 décembre 2025, il convient de signer un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2026.

La cotisation annuelle sera portée à 8 352.02 € HT sur la base d'une masse salariale assurée de 1 518.547 € HT, soit un taux de révision de 0.55 % HT. Cette cotisation pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 sera appelée au titre de l'avis d'échéance 2026.

DEC30/2025 - Signature d'un avenant concernant les dommages aux biens de la commune souscrite auprès de la compagnie d'assurances SMACL

Considérant que le contrat souscrit à effet du 18 janvier 2023 concernant les dommages aux biens de la commune arrive à son terme le 31 décembre 2025, il convient de signer un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2026.

La cotisation annuelle sera portée à 20 553.72 € HT hors indexation contractuelle et éventuelle évolution des taxes et contributions réglementaires et sur la base d'une superficie assurée de 10 200 m² (situation arrêtée au 15 septembre 2025), soit un taux de 2.01507 € HT/m² non indexé. Cette cotisation pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 sera appelée au titre de l'avis d'échéance 2026.

DEC31/2025 - Signature d'un avenant concernant la protection fonctionnelle de la commune souscrite auprès de la compagnie d'assurances SMACL

Considérant que le contrat souscrit à effet du 18 janvier 2023 concernant la protection fonctionnelle de la commune arrive à son terme le 31 décembre 2025, il convient de signer un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2026.

La cotisation annuelle est maintenue à 417.44 € HT hors indexation contractuelle et éventuelle évolution des taxes et contributions réglementaires sur la base de 27 élus et 70 agents. Cette cotisation pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 sera appelée au titre de l'avis d'échéance 2026.

DEC32/2025 - Prix de vente caveau sur concession n°5100

Suite à la rétrocession de la concession 5100, le prix de vente est fixé à 1 000 € auquel s'ajoutera le prix d'achat du terrain. Un caveau 3 places avec une ouverture par dalle sans monument est bâti.

DEC33/2025 - Signature de la convention d'occupation de terrain pour l'installation et le suivi d'un équipement d'intérêt hydrogéologique à visée scientifique sur la commune de Pignans et notamment sur la source Berthoire avec le SMBVG

DEC34/2025 - Signature de l'avenant n°1 au contrat d'assurance de la commune à l'égard de ses agents permanents affiliés à la CNRACL

Il convient de signer un avenant qui a pour objet de modifier le contrat qui garantit les obligations statutaires des agents de la collectivité, à compter du premier janvier deux mille vingt-six,

Le taux global de cotisation est fixé à 6.00 %. Le montant des indemnités journalières pour les risques (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, accident ou maladie imputable au service) est fixé à 80 % de la base des prestations.

DEC35/2025 - Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Cœur du Var dans le cadre de la création d'une aire de jeux et la modernisation du City stade

Demande de fonds de concours d'un montant de 13 515.00 € HT (soit 50 % de la dépense subventionnable) auprès de la Communauté de Communes Cœur du Var.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de l'ordre du jour :

DEL.55/2025 – Décision modificative n°3 du budget principal 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussions : Monsieur AIGUESPARSES Cédric demande des précisions sur les dépenses liées à l'affaire de la maison située rue de "l'Enfer". Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FERHAT Yassin qui précise qu'il s'agissait d'une maison sans maître. Les travaux ont été ordonnés par décision de justice pour péril imminent. Les travaux ont été réalisés et un titre a été émis. A l'issue de ce titre, la commune a perçu une somme, cependant un reste de 148 000.00 € existe. La commune ne pourra pas recouvrer cette somme car il n'y a pas d'héritier(s). Deux parcelles ont donc été récupérées par la commune. Les dépenses dépassant l'enveloppe sont justifiées par le désamiantage, les termites et le plomb

Monsieur le Maire précise que c'est l'inspection du travail qui détermine les travaux à réaliser et non la commune.

Monsieur HERAUD Jean-François demande pourquoi la commune a souhaité conserver un mur de la maison et quel en a été le coût ? Monsieur le Maire précise qu'il fallait protéger la maison voisine qui risquait de s'effondrer si le mur était enlevé. Il précise également que cette rue mérite que l'on preserve son esthétisme. Le surcoût de 148 000.00 € n'a pas de lien avec ce mur. Il suffit de consulter le dossier en mairie pour en avoir tous les détails.

VOTE		
Pour	19	UNANIMITÉ
Contre	0	
Abstention	5	M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

DEL.56/2025 – Décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Monsieur AIGUESPARSES Cédric demande des précisions sur les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement. Monsieur FERHAT Yassin répond que le schéma directeur de l'eau n'est pas encore fini. Le schéma directeur de l'assainissement est quant à lui terminé et le dossier est consultable en mairie.

VOTE		
Pour	19	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	5	M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

DEL.57/2025 – Décision modificative n°1 du budget de l'assainissement 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	19	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	5	M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

DEL.58/2025 - Autorisation pour engager, liquider et mandater le ¼ des dépenses d'investissement du budget primitif 2025 de la commune, du budget annexe de l'eau et du budget annexe de l'assainissement avant le vote du budget 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Madame PRUNET Sophie demande quels seront les chantiers engagés avant le vote du budget de 2026. Monsieur le Maire précise que cela sera décidé au moment du débat d'orientation budgétaire.

VOTE		
Pour	19	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	5	M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

DEL.59/2025 – Garantie communale d'un emprunt au bénéfice de l'EHPAD public « Pin et Soleil » de PIGNANS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Madame YZQUIERDO Laurence expose que personne ne conteste la nécessité de ces travaux et que le bien être des résidents est la priorité. Cependant elle désapprouve le manque de documents transmis à l'opposition. Documents qui sont également demandés par le Conseil départemental et notamment le plan pluriannuel d'investissement. A ce jour la décision de la commission départementale n'est pas encore connue.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FERHAT Yassin qui précise que la commune ne peut pas disposer de tous les documents car elle n'a pas le même droit de regard que le Département sur ce dossier. L'un des principaux financeurs de l'EHPAD est le Département mais également l'Agence régionale de santé. Le plan pluriannuel d'investissement est décidé entre le Département et l'EHPAD. Le Conseil départemental ne peut se prononcer que si la commune

a délibéré en amont. Tous les documents reçus en mairie ont été transmis à l'ensemble des élus pour la préparation de ce conseil municipal.

VOTE		
Pour	19	MAJORITE
Contre	5	M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence.
Abstention	0	

DEL.60/2025 – Signature d’une convention entre l’Etat et la commune de Pignans relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale concernant les élections municipales de 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n’est à noter.

VOTE		
Pour	19	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	5	M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

DEL.61/2025 – Adoption de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2026 - 2029

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Madame PRUNET Sophie s’interroge sur l’existence d’½ poste seulement pour la charge de coopération à la parentalité sur la commune. Monsieur le Maire précise que cela est décidé par la Caisse d’allocations familiales en fonction de divers critères et que pour exemple la commune du Luc est moins favorisée que celle de Pignans.

Monsieur AIGUESPARSES Cédric demande des précisions sur les travaux engagés au BCPA. Il est précisé que ce point n’a pas de lien avec la présente délibération.

Madame PRUNET Sophie demande pour conclure divers documents, comme le vote du budget 2026, un plan d’action spécifique pour Pignans, les priorités clairement identifiées, le chiffrage précis et les indicateurs d’évaluation.

Intervention de Madame DUPONT Karine qui se questionne sur la compréhension de la délibération qui concerne la CTG, la parentalité, l’offre enfance jeunesse et l’animation. Ce dossier concerne la Caisse d’allocations familiales. Les demandes exprimées par Madame PRUNET n’ont pas de lien avec la délibération présentée.

VOTE		
Pour	24	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

Confusion dans l'ordre de la numérotation des délibérations 62 à 66. La délibération 62 concernant la commande publique a été placée au numéro 66.

Reprise des délibérations en lien avec l'ordre de la numérotation de l'ordre du jour envoyé le 9 décembre 2025 à l'assemblée délibérante.

DEL.62/2025 – Commune du LUC-EN-PROVENCE adhésion à la compétence n°6 « Organisation de la distribution publique du Gaz » / Commune de TANNERON adhésion à la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise en charge électrique » / Commune de FORCALQUEIRET reprise de la compétence optionnelle n°7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	24	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.63/2025 – Signature d'une convention liant la commune de PIGNANS et le Département du Var pour la mission d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif pour l'année 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	24	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.64/2025 – Avenant n°3 au contrat de délégation du service public d'eau potable confiée à la Société Varoise d'Aménagement et de Gestion (SVAG)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	24	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEC.65/2025 – Avenant n°3 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif confiée à la Société Varoise d'Aménagement et de Gestion (SVAG)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	24	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.66/2025 – Adoption de la Charte Varoise de facilitation de l'accès des TPE-PME à la commande publique

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	24	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.67/2025 - Approbation de la modification de droit commun n°9 du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Madame YZQUIERDO Laurence précise que des modifications ont été apportées notamment au niveau du zonage pour accélérer la constructivité sur Pignans. Elle précise également l'attachement de Monsieur le Maire pour l'agriculture locale et au fait d'obtenir une fleur pour notre village. Elle questionne sur l'emplacement réservé n°4 qui se trouve sur une ligne exploitée sur les Platrières. Etant sur le projet du SCOT 2028 de la protection des terres agricoles, quel est le caractère d'urgence avec ce terrain ?

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de caractère d'urgence. Cet emplacement est indispensable pour les familles qui accompagnent tous les matins les enfants à l'école Pagnol. La commune manque de parkings et pour l'intérêt général il convient de procéder ainsi.

Madame DUPONT Karine précise qu'il y a une réelle demande de places de parking au sein du village et cet emplacement est à proximité des écoles et de l'EHPAD.

Monsieur HERAUD Jean-François précise que lors de sa présence à diverses réunions du SCOT, les élus présents ont spécifié qu'il fallait venir en aide aux viticulteurs. D'autre part, pour le plan communal de sauvegarde, il a été signalé que des ruisseaux qui passent sous les Platrières risquent de causer des effondrements.

Madame SCOTTO Fabienne précise que pour le moment cet emplacement est réservé et qu'il appartiendra à la nouvelle équipe municipale de se projeter sur sa destination. Des études seront réalisées.

VOTE		
Pour	18	MAJORITE
Contre	6	M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence.
Abstention	0	

DEL.68/2025 – Délibération relative aux redevances consommation d'eau et performance des réseaux d'eau potable

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Monsieur AIGUESPARSES Cédric questionne sur la performance du système. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FERHAT Yassin qui rappelle qu'il s'agit ici d'une loi qui est imposée avec tarification obligatoire par l'Agence de l'eau sur l'ensemble du territoire. Un barème établi et ensuite appliqué au coefficient de performance des installations de la commune mais cela ne veut pas dire que notre système est "pourri". Nous avons un coefficient de 0.31 et de 0.425 donc notre système est de manière globale suffisamment performant car il ne dépasse pas le chiffre 1. Nous en sommes loin. Cela représente 0.0186 € HT /m3 de contre valeur par rapport à la performance de notre système.

De la même manière si nous prenons la délibération suivante, soit un coefficient de 0.425, cela équivaut à un coût de 0.3825 € HT/m3, ce qui représente sur une facture de 120 m3 d'eau et assainissement à 7.00 € sur l'année. 7.00 € pour entrer en conformité de la décision de l'Agence de l'eau.

VOTE		
Pour	19	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	5	M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

DEL.69/2025 – Délibération relative à la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	19	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	5	M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

DEL.70/2025 - Renouvellement de la convention proposée par le Centre de Gestion du Var concernant la désignation d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection (ACFI) pour la période 2026-2028

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Madame PRUNET Sophie demande s'il existe une politique de prévention derrière cette inspection ? Monsieur le Maire précise que 3 inspections ont été faites pendant le mandat. Cette convention est nécessaire.

VOTE		
Pour	24	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.71/2025 - Prise d'acte de la présentation du Rapport Social Unique 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Madame YZQUIERDO Laurence questionne sur le contenu léger (4 pages) du RSU. Monsieur FERHAT Yassin précise qu'il s'agit d'indicateurs sortis de notre logiciel et ensuite validés avec le Centre de gestion. Madame YZQUIERDO Laurence précise que cela apporte des précisions sur les méthodes de management. Elle considère qu'un malaise existe.

Il est à noter que ces chiffres sont bien en dessous de la moyenne nationale. Un document unique des risques est en train d'être élaboré. Monsieur le Maire précise qu'il est très attaché au fait que les agents puissent se former mais qu'il faut également tenir compte de la volonté des agents à le faire.

Monsieur HERAUD Jean-François questionne sur la nomination d'agents qui ont réussi un concours. Madame SCOTTO Fabienne précise qu'à l'obtention d'un concours, la commune dispose de 5 ans pour les nommer.

VOTE		
Pour	24	PRISE D'ACTE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.72/2025 – Tableau des emplois et des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	19	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	5	M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

- L'ordre du jour de la séance étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h02.

Secrétaire de séance

ADAM Stéphane



Le Maire

BRUN Fernand

